

Mesdames, Messieurs les agents du Muretain Agglo,

Le Conseil communautaire a entériné ce mardi 29 juin par 49 voix pour et 0 contre la délibération instituant les modalités du règlement du temps de travail.

➤ **Pour rappel, le règlement du temps de travail vous permet de maintenir le nombre de jours de repos que vous avez actuellement.**

Situation actuelle pour la majorité des agents :

38 jours de congés + 11 jours de RTT + 2 jours de fractionnement = 51 jours

Situation au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

25 jours de congés + 24 jours de RTT + 2 jours de fractionnement = 51 jours

➤ **Comme nous avons eu l'occasion de vous l'indiquer le maintien de 38 jours de congés était illégal.**

Après consultation de la DCGL, de la Préfecture, de plusieurs Centres de gestion, il est clairement défini que la règle des 25 jours ne peut faire l'objet d'aucune dérogation possible hormis des sujétions particulières permettant de maintenir le fini-parti, ce que nous avons fait. Par ailleurs, j'ai accepté la proposition de la CFDT de repousser la mise en œuvre du règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Délai qui permet à ceux qui le souhaiteraient de contester devant le Tribunal administratif la délibération du Muretain et en cas de rejet de celle-ci, de revoir la délibération.

➤ **Je souhaiterais rappeler que, comme je m'y étais engagé, plusieurs actions ont été menées par la collectivité ayant permis d'améliorer la situation des agents, malgré le contexte financier difficile :**

- maintien de la rémunération des agents « horaires » pendant les deux confinements.

Plus particulièrement, en ce qui concerne le service collecte des déchets :

- titularisation de 9 agents depuis 2018
- lissage de 9 contrats « horaires » en 2020
- mise en place de la prime panier en 2019
- versement de la prime Covid en 2020.

➤ **Sachez qu'à la rentrée nous lancerons le chantier du RIFSEEP (régime indemnitaire). Y seront associés les représentants du personnel, les encadrants et les agents.**

Je recevrai s'ils le souhaitent vos représentants avec M. Jérôme Bouteloup, vice-Président en charge de la gestion et de la valorisation des déchets, et Mme Irène Dulon, vice-Présidente en charge du dialogue social, **lundi 5 juillet à 18 h à l'hôtel communautaire** pour en évoquer le calendrier et les modalités.

Espérant que ces éléments vous permettent d'apprécier la situation de façon plus objective et connaissant votre attachement au service public, je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

*Bien à vous*



André MANDEMENT

